



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-neuvième session

9-13 novembre 2020

Informations actualisées sur l'action de la FAO contre la recrudescence du criquet pèlerin et la résurgence de la chenille légionnaire d'automne

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Dominique Burgeon
Directeur du Bureau des urgences et de la résilience (OER)
Tél.: +39 06570 53803
Adresse électronique: Dominique.Burgeon@fao.org

M. Jingyuan Xia
Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP)
Tél.: +39 06570 56988
Adresse électronique: Jingyuan.Xia@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Parmi les principaux ravageurs et maladies transfrontières des végétaux, le criquet pèlerin et la chenille légionnaire d'automne sont les plus dévastateurs et sont responsables, dans plusieurs régions, des dommages les plus graves causés cette année en termes de pertes de rendements et de dégradation des conditions socioéconomiques.
- À la cent vingt-huitième session du Comité du programme, des informations actualisées sur l'intervention menée par la FAO contre la recrudescence du criquet pèlerin avait été présentées aux Membres¹. Le Comité avait demandé de lui soumettre un nouveau point de la situation à sa cent vingt-neuvième session. Le présent document rend compte de l'évolution enregistrée depuis mars 2020.
- La FAO plaide, aux plus hauts niveaux, en faveur d'une intervention urgente et massive, afin de faire face à cette crise. Le Directeur général dirige lui-même cette initiative et a contacté personnellement d'autres organismes du système des Nations Unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que les partenaires fournisseurs de ressources et les ministres des pays touchés, notamment par l'intermédiaire de la réunion ministérielle de la Commission de l'Union Africaine (UA).
- Les interventions en cours comprennent des opérations de lutte aérienne et terrestre, gérées par les gouvernements concernés. La FAO appuie cette action en fournissant notamment des pesticides et des biopesticides, du matériel, des formations, une expertise technique et des moyens aériens (flotte et heures de vol), grâce aux contributions financières et en nature d'un ensemble de partenaires. En outre, les interventions de protection des moyens d'existence se concentrent sur les agriculteurs et les éleveurs les plus vulnérables pour soutenir une production alimentaire à cycles courts. Il est important de noter que l'action renforcée et soutenue menée jusqu'à présent en Afrique de l'Est a contribué à éviter une crise humanitaire majeure et à prévenir une infestation massive en Afrique de l'Ouest.
- La FAO poursuivra son action contre le criquet pèlerin jusqu'en décembre 2020 et très probablement au-delà, notamment les opérations de lutte, ainsi que les mesures de protection et de rétablissement des moyens d'existence. Elle continuera aussi à mettre l'accent sur l'aide aux pays en matière de suivi et de lutte, notamment en Somalie, en Éthiopie et sur les deux rives de la mer Rouge, et sur la résolution du problème de l'accès aux zones de reproduction au Yémen.
- La FAO dirige l'intervention en faveur d'une gestion durable de la chenille légionnaire d'automne (à l'exclusion du continent américain) depuis 2016. L'Organisation a contribué à la mise en œuvre de 66 projets d'assistance technique d'une valeur de plus de 28 millions d'USD en Afrique et en Asie.
- L'Action mondiale contre la chenille légionnaire d'automne, lancée par le Directeur général de la FAO en décembre 2019, a trois objectifs: réduire les pertes de récolte dues à la chenille légionnaire d'automne de 5 pour cent dans les pays où ont lieu des démonstrations et de 10 pour cent dans les pays pilotes, et ce en l'espace de trois ans; réduire le risque de propagation et d'infestation nouvelles dans les pays où la présence du ravageur est limitée; mettre en place un mécanisme de coordination aux niveaux mondial, régional et national.
- L'Action mondiale se concentre sur trois régions – l'Afrique, la région Proche-Orient et Afrique du Nord (NENA) et l'Asie –, et vise à promouvoir des activités de suivi et de gestion de ce ravageur dans les zones où il est bien établi et à encourager la prévention au moyen de mesures phytosanitaires et d'activités de préparation lorsqu'il n'est pas encore détecté ou que son aire de répartition est limitée.

¹ PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>, par. 16

- Pour faciliter la mise en œuvre de l'Action mondiale dans les pays, huit pays ont été sélectionnés à des fins de démonstration. Ils couvrent huit zones de démonstration qui totalisent plus de 50 pour cent de la production de maïs dans les trois régions cibles.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

Le Comité du Programme est invité à:

- **noter** avec inquiétude la menace que la recrudescence du criquet pèlerin et la résurgence de la chenille légionnaire d'automne font peser sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence;
- **encourager** la FAO à continuer d'aider les pays à prévenir, gérer et combattre la propagation et l'invasion, ainsi qu'à inverser les tendances dans ce domaine, et à protéger les moyens d'existence des communautés touchées;
- **recommander** à la FAO de bien prendre en compte les actions prioritaires nécessaires en matière de gestion durable et de lutte contre le criquet pèlerin et la chenille légionnaire d'automne.

I. Les ravageurs transfrontières des végétaux

1. Les ravageurs et maladies transfrontières émergents des végétaux continuent de provoquer des pertes de rendement considérables, estimées à 20-25 pour cent environ des cinq grandes cultures vivrières (le riz, le blé, le maïs, la pomme de terre et le soja), et ont également un impact socioéconomique non négligeable. Les pertes les plus élevées se produisent souvent dans des régions qui affichent déjà un déficit alimentaire, ce qui les expose davantage à l'insécurité alimentaire. Le changement climatique contribue à l'élargissement de l'aire géographique propice à la survie et aux cycles de développement de ces ravageurs et, dans certains cas, il accélère le taux de croissance des populations. L'intensification et l'accélération des mouvements de personnes, d'animaux, de végétaux et de leurs produits dérivés peuvent favoriser l'introduction de nouveaux ravageurs dans les pays. De plus, une gestion inadéquate des végétaux et des ravageurs peut porter atteinte à la biodiversité des agroécosystèmes et aux services écosystémiques qui leur sont associés, aggravant ainsi la vulnérabilité aux organismes nuisibles émergents. Les ravageurs transfrontières des végétaux se propagent donc plus loin et plus rapidement que jamais.

2. Le criquet pèlerin est considéré comme l'insecte migrateur nuisible le plus destructeur au monde. Des essaims denses et très mobiles de criquets pèlerins peuvent se former à la suite de stimuli présents dans l'environnement. Ce sont des insectes voraces qui consomment chaque jour leur propre poids en nourriture et s'attaquent aux espèces cultivées vivrières et fourragères. Un essaim d'un kilomètre carré seulement peut contenir jusqu'à 80 millions d'insectes adultes, capables de dévorer en une journée une quantité de nourriture équivalente à la consommation de 35 000 personnes. Les essaims de grande taille représentent une menace pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence ruraux, en particulier dans les régions qui sont déjà confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë. La récente recrudescence acridienne est la plus grave que le monde ait connue depuis 25 ans. Les trois principales régions qui suscitent des préoccupations sont, par ordre de gravité: i) la Corne de l'Afrique et le Yémen; ii) l'Asie du Sud-Ouest; et iii) la région de la mer Rouge, la situation en Afrique de l'Ouest étant sous surveillance.

3. La lutte contre le criquet pèlerin peut s'avérer difficile pour les raisons suivantes: i) le criquet est observé dans des régions extrêmement étendues (16 à 30 millions de km carrés); ii) les régions touchées sont reculées et difficiles d'accès; iii) certaines régions présentent des risques en termes de sécurité; iv) certains pays touchés manquent de ressources pour le suivi et le traitement du criquet pèlerin; v) dans de nombreux pays, les infrastructures de base (routes, technologies de communication) sont peu développées; vi) il est difficile de maintenir suffisamment de personnel formé et de ressources de fonctionnement pendant les longues périodes d'accalmie au cours desquelles l'activité acridienne est faible, voire inexistante; vii) les relations politiques entre les pays touchés peuvent être complexes; viii) les opérations de lutte prévoyant une application directe de pesticides sur les criquets sont parfois difficiles à mettre en œuvre; et ix) les résurgences peuvent être difficiles à prévoir en raison de leur manque de périodicité et de l'irrégularité des précipitations dans les régions touchées.

4. La chenille légionnaire d'automne est un ravageur polyphage qui se nourrit de maïs et de plus de 80 autres végétaux ou espèces cultivées, notamment le sorgho, le mil et la canne à sucre. Ce ravageur prolifique se développe rapidement et l'insecte adulte ailé peut parcourir 100 km en une nuit. Les femelles peuvent déposer plus de 1 000 œufs durant leur cycle de vie.

5. En raison de sa voracité et de la gamme très étendue de ses hôtes, la chenille légionnaire d'automne a été désignée comme l'un des dix pires fléaux – tous ravageurs et maladies confondus – menaçant la sécurité alimentaire mondiale (*Center for Agriculture and Biosciences International*, 2018) et les moyens d'existence. Une fois installée, elle ne peut pas être éradiquée et adopte des modes de reproduction et de migration saisonnière sur un large éventail d'espèces cultivées, avec une préférence pour le maïs.

6. La chenille légionnaire d'automne est généralement reconnue comme l'un des ravageurs nocturnes les plus répandus en Amérique, où elle cause surtout des dommages aux récoltes de maïs et de sorgho, tandis que le coton et le soja sont touchés par des résurgences sporadiques.

7. Dans le continent américain, la chenille légionnaire d'automne survit toute l'année dans les régions plus chaudes, comme les îles des Caraïbes et les états du sud des États-Unis d'Amérique, et effectue des migrations saisonnières vers le nord, atteignant même le Canada.

A. *Évolution de la situation acridienne*

8. Les recrudescences acridiennes se développent de manière progressive et sont étroitement liées aux conditions météorologiques, en particulier aux cyclones, qui ont toujours favorisé les invasions. Début 2019, des essaims ont commencé à quitter la zone de résurgence et se sont déplacés en direction du nord, vers l'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran, et du sud, vers le Yémen. D'autres essaims se sont formés dans ces deux zones au printemps. Au Yémen, les essaims ont trouvé un habitat relativement propice, d'autant plus que le conflit entravait les opérations de prospection et de lutte.

9. Durant l'été 2019, les essaims qui s'étaient formés au printemps ont migré du Yémen vers le nord-est de l'Éthiopie et vers le nord de la Somalie. L'Éthiopie et la Somalie ont donc mobilisé des équipes de prospection et de traitement. Malgré cela, une reproduction a eu lieu, des essaims se sont formés et ont commencé à migrer à la fin de l'été vers l'est, dans la Corne de l'Afrique, jusque dans la région orientale de l'Éthiopie et dans le nord-est et le centre de la Somalie, où d'autres éclosions ont eu lieu. À la fin du mois de décembre 2019, les essaims ont commencé à envahir le Kenya.

10. Les pays touchés ont renforcé leurs opérations et ont traité près de deux millions d'hectares de terres en 2019. La situation paraissait maîtrisée mais, au début du mois de décembre, le cyclone Pawan a frappé la Corne de l'Afrique dans les zones mêmes de l'invasion acridienne, apportant suffisamment de pluie et d'humidité pour créer des conditions très favorables à la reproduction des criquets. Cela a permis aux essaims de criquets pèlerins de se multiplier considérablement durant les six mois qui ont suivi.

11. De nombreux essaims ont continué à envahir le Kenya, où ils se sont répandus dans la majeure partie du pays et, avant la fin du mois de février 2020, les vents en avaient poussé certains jusqu'au Soudan du Sud, à l'Ouganda et à la République-Unie de Tanzanie. En mars, d'importants foyers d'infestation sont apparus en Érythrée et au Soudan, puis en République islamique d'Iran et au Pakistan au mois de mai, ce qui a exigé une mise à l'échelle de l'intervention et l'intensification des activités de préparation en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

12. En septembre 2020, la lutte avait porté ses fruits dans un certain nombre de pays, notamment au Kenya, où l'infestation ne subsistait que dans deux des 29 comtés touchés, ainsi qu'au Pakistan et en Inde, où la mobilisation de fortes capacités associées à des contributions financières en faveur d'une action concertée ont favorisé une accalmie. En Afrique de l'Est, le risque demeure toutefois très élevé. Les gouvernements nationaux continuent de diriger les opérations de lutte et de suivi avec le soutien de la FAO, qui fournit des pesticides, des biopesticides, de l'équipement, des avions et des activités de formation.

13. À l'heure actuelle, la menace sur l'Afrique de l'Ouest a diminué grâce à la conjonction d'une action vigoureuse et de conditions favorables. Toutefois, une action préventive dite «sans regrets» est nécessaire pour exercer un suivi continu à plus vaste échelle durant la période d'été au Sahel, si l'on veut réagir promptement à la formation de nouveaux essaims. La stratégie en place pour la région privilégie l'alerte précoce, des interventions rapides et des investissements fondés sur une approche «sans regrets».

B. *Prévisions relatives au criquet pèlerin de novembre 2020 jusqu'au début de 2021*

14. Il faut s'attendre à une expansion de l'activité acridienne dans la grande **Corne de l'Afrique** et dans la région de la **mer Rouge**, si les prévisions concernant l'évolution saisonnière du climat se matérialisent. Les vents dominants du nord qui soufflent dans la région à partir d'octobre augmenteront le risque que des essaims migrent du Yémen, de l'Éthiopie du nord-est et de la Somalie septentrionale en direction du sud, vers l'Éthiopie orientale et le centre de la Somalie, voire jusqu'au nord du Kenya en novembre et décembre.

- a) **Éthiopie.** Par suite d'une reproduction massive dans le nord-est de l'Éthiopie, des essaims se déplaceront vers l'Érythrée au nord tandis que d'autres migreront vers le sud-ouest, atteignant la région orientale de l'Éthiopie et le nord de la Somalie. Il est prévu qu'ils se reproduisent dans ces deux zones.
- b) **Yémen.** La formation de bandes larvaires et d'essaims se poursuit dans l'arrière-pays. Des essaims formés durant l'été se reproduiront sur les côtes de la mer Rouge et du Golfe d'Aden, provoquant la formation d'une nouvelle génération de bandes larvaires et d'essaims. Une activité limitée de reproduction pourrait continuer dans certaines régions de l'intérieur.
- c) **Somalie.** Les populations acridiennes devraient encore se multiplier sur le plateau somalien car la reproduction des essaims pourrait s'étendre à la côte nord-ouest et vers le sud, jusqu'aux régions centrales.
- d) **Érythrée.** La reproduction se poursuivra le long des plaines qui bordent la mer Rouge, où elle a démarré avec plusieurs mois d'avance en raison de pluies abondantes et de l'invasion d'essaims venus du sud. La formation de bandes larvaires et d'essaims sera donc plus importante et d'autres essaims en provenance d'Éthiopie pourraient s'y ajouter.
- e) **Soudan.** La reproduction hivernale entraînera une augmentation des populations acridiennes sur les rives de la mer Rouge, où des bandes larvaires et des essaims pourraient se former.
- f) **Arabie Saoudite.** La reproduction se poursuivra le long de la côte de la mer Rouge, où une autre génération pourrait être à l'origine de bandes larvaires et d'essaims nouveaux.

15. En **Asie du Sud-Ouest**, la recrudescence a pris fin et aucun fait nouveau important n'est attendu avant le printemps 2021, au plus tôt.

16. En **Afrique de l'Ouest**, le nombre de criquets est resté faible dans le nord du Sahel, la reproduction estivale ayant été d'ampleur réduite. Il se peut que les criquets restants se concentrent et se reproduisent dans le nord-ouest de la Mauritanie au cours des prochains mois, mais aucune évolution significative n'est attendue.

C. *Évolution de la situation de la chenille légionnaire d'automne*

17. La chenille légionnaire d'automne a été détectée pour la première fois en Afrique subsaharienne en 2016. En 2018, elle avait été signalée dans presque toute l'Afrique subsaharienne, au Yémen et dans certains pays d'Asie, dont le Bangladesh, l'Inde, Sri Lanka et la Thaïlande. À la fin de 2019, sa présence avait été confirmée au Cambodge, en Chine, en Égypte, en Indonésie, au Japon, en Malaisie, au Myanmar, aux Philippines, en République de Corée, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. En octobre 2020, la chenille légionnaire d'automne avait été signalée en Australie, en Israël, en Jordanie, en Mauritanie, au Timor-Leste et aux Émirats arabes unis.

18. L'hôte de prédilection de la chenille légionnaire d'automne semble être le maïs et c'est à cette culture qu'elle a infligé les plus grands dommages. D'après plusieurs études de terrain effectuées en Afrique, le pourcentage médian des pertes de rendement du maïs dues à l'invasion de la chenille légionnaire d'automne est estimé à 18 pour cent (dans une fourchette de 11 à 26 pour cent). À ce rythme, la chenille légionnaire d'automne pourrait détruire jusqu'à 80 millions de tonnes de maïs pour une valeur de 18 milliards d'USD par an, touchant ainsi quelque 600 millions de personnes en Afrique, en Asie et au Proche-Orient.

19. La tendance générale est de combattre la chenille légionnaire d'automne au moyen de pesticides classiques, mais les ménages agricoles essaient également d'autres méthodes, telles que la lutte mécanique et les biopesticides. Entre 30 et 80 pour cent des ménages agricoles de divers pays africains dépendent des pesticides classiques, dont certains sont très dangereux. Cette tendance, couplée au fait que la sensibilisation, l'accès et le recours aux équipements de protection individuelle sont généralement médiocres, est une source de préoccupation en particulier pour la santé des ouvriers agricoles et des membres de leur famille. En effet, plus de 20 pour cent des membres des ménages

agricoles échantillonnés en Afrique ont signalé avoir eu au moins un symptôme lié à l'utilisation de pesticides.

20. Des études ont montré que les populations de chenilles légionnaires d'automne d'Asie et d'Afrique acquièrent des mutations génétiques ponctuelles généralement associées à la résistance aux insecticides organophosphorés.

21. Il existe tout un éventail de techniques et de technologies de lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) qui s'avèrent efficaces et relativement sûres pour la santé humaine et environnementale, comme par exemple l'utilisation de variétés végétales résistantes ou tolérantes, de bonnes pratiques agronomiques favorisant la santé des sols et des végétaux, ou encore la conservation des communautés naturelles ennemies, la lutte biologique augmentative, le recours aux biopesticides et à des pesticides classiques à risque réduit. Pour ces options, les essais sont déjà bien avancés en Amérique du Sud et en Amérique du Nord et des données de validation commencent à sortir pour les régions envahies depuis 2016.

22. La propagation de la chenille légionnaire d'automne se poursuivra probablement dans d'autres pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, dans le sud du Pacifique (un spécimen, dont la caractérisation moléculaire est en cours de confirmation, a été recueilli en Papouasie-Nouvelle-Guinée) ainsi que dans le sud de l'Europe (en particulier Espagne, Grèce, Italie, Malte et Portugal).

II. Intervention de la FAO contre le criquet pèlerin

D. Tirer des enseignements de l'expérience et adopter une approche préventive

23. La FAO a immédiatement mis au point un programme global d'intervention et d'action préventive, axé d'abord sur la Corne de l'Afrique, puis étendu au Proche-Orient et à l'Afrique du Nord². La même approche a été adoptée pour l'Asie du Sud-Ouest et le Sahel.

- a) Depuis le 22 octobre, dans la Corne de l'Afrique et au Yémen, le Service d'information sur le criquet pèlerin continue d'assurer une fonction cruciale d'alerte rapide dans le contexte de l'invasion acridienne en cours. À ce jour, 1 006 517 hectares ont été traités. D'après les estimations, les opérations de lutte et de suivi ont permis de protéger plus de 1,9 million de tonnes de céréales dans dix pays – assez pour nourrir 13 millions de personnes pendant un an –, ont évité des dommages pour plus de 584 millions d'USD et ont sauvé plus de 904 000 ménages pastoraux de la perte de leurs moyens d'existence et de la détresse. En Asie du Sud-Ouest, 650 000 hectares de terres ont été traités.
- b) Par ailleurs, en prenant des mesures pour prévenir la recrudescence acridienne et atténuer son impact sur les moyens d'existence agricoles, l'Organisation cherche à éviter que les ménages les plus vulnérables adoptent des stratégies de survie qui pourraient dégrader davantage leurs moyens d'existence et plonger plus de personnes dans l'insécurité alimentaire aiguë (niveau 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), voire pire. En Afrique de l'Ouest, des mesures préventives sont en place depuis mars 2020 sous la direction technique de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) et avec la coordination du Bureau régional de la FAO pour la résilience, les urgences et le redressement en Afrique de l'Ouest/dans le Sahel. Le plan d'action de la CLCPRO prévoit le déploiement de 53 équipes de terrain et de deux hélicoptères. En juin et juillet, la CLCPRO a fourni des crédits au titre de son Fonds régional de gestion du risque acridien (FRGRA) et a mobilisé des ressources aux fins du déploiement de 32 équipes de prospection dans les quatre pays de la ligne de front (Tchad, Niger, Mali et Mauritanie). Une formation a été dispensée à 148 techniciens des unités nationales de lutte antiacridienne et aux agents de protection phytosanitaire de ces quatre pays, ainsi qu'au Burkina Faso et au Sénégal. La formation a porté sur les techniques de prospection et de pulvérisation, la surveillance sanitaire et environnementale, la gestion d'une base aérienne et la gestion des traitements aériens.

² PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>, paragraphe 16.

Par ailleurs, la formation des agents de terrain nationaux et leur dotation en matériel est en cours, en vue d'introduire des outils numériques innovants en matière de suivi et de lutte (*eLocust3m*, *eLocust3w* et *eLocust3g*), ainsi que le prépositionnement d'équipements, notamment des hélicoptères de surveillance au Tchad et en Mauritanie.

- c) La FAO a soutenu l'intensification des mesures de lutte et de surveillance déployées par les pouvoirs publics en République islamique d'Iran et au Pakistan, grâce à l'achat et à la distribution de matériel et de fournitures. À ce jour, 650 000 hectares ont été traités. La République islamique d'Iran compte 700 agents sur le terrain répartis en 100 équipes actives chargées du suivi et de la lutte, ainsi que sept avions en service. Par l'intermédiaire de son organisation nationale de protection des végétaux, la République islamique d'Iran se prépare à étendre ses opérations de lutte sur un total de 70 000 hectares en 2021. Au Pakistan, 1 100 équipes ont été déployées à travers le pays pour des opérations de lutte et de suivi.

E. Suivi et communication continus d'informations sur le criquet pèlerin et les incidences de ce ravageur

24. La FAO a pour mission de communiquer à tous les pays concernés des informations sur la situation générale liée au criquet pèlerin et d'émettre, en temps voulu, des avertissements et des prévisions à l'intention des pays menacés par une invasion³. La FAO est engagée à faire preuve de transparence et à communiquer les informations disponibles dans un tableau de bord accessible au public et, dans le même temps, s'efforce de concilier la tâche difficile de fournir un flux régulier d'informations sur la situation acridienne (<http://www.fao.org/ag/locusts/fr/info/info/index.html>) et celle de mener des interventions pour faire face aux crises (<http://www.fao.org/locusts/response-overview-dashboard/fr/>).

25. L'évaluation d'impact est en cours d'élaboration⁴. Le Groupe de travail régional sur la sécurité alimentaire et la nutrition, codirigé par la FAO et l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), continue de jouer un rôle crucial, qui consiste à fournir un cadre et des moyens techniques pour réaliser des évaluations d'impact harmonisées dans quatre pays de la région. La récente évaluation d'impact de la FAO et de l'IGAD a été menée en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en Somalie, où 10 831 agriculteurs ont été interrogés dans les régions touchées par le criquet pèlerin, en juin et juillet 2020. Après une analyse des résultats de l'évaluation et des constatations issues des évaluations *ad hoc* des pays, la FAO a ajusté ses dispositifs d'assistance consacrés aux moyens d'existence afin de prendre en compte la réévaluation des besoins, faisant passer le nombre de bénéficiaires ciblés de 153 000 à 298 000 foyers grâce aux ressources mobilisées.

26. En outre, une étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine a été menée au Kenya du 13 juillet au 15 août. Dans les 13 sites ayant fait l'objet de pulvérisations, aucun effet significatif sur l'environnement et aucun problème de santé n'ont été signalés, sauf à un endroit où les directives de la FAO n'avaient pas été pleinement respectées. Une étude d'impact sur l'environnement similaire est menée actuellement en Éthiopie. Les résultats préliminaires sont attendus d'ici à novembre 2020.

F. Intervenir face à la recrudescence actuelle

27. À la mi-2019, la FAO a souligné qu'il fallait que tous les pays suivent la situation acridienne en effectuant régulièrement des prospections et des opérations de lutte terrestres, selon les besoins⁵.

28. Au début de 2020, la situation acridienne était clairement passée au stade de la recrudescence, qui précède celle de l'invasion généralisée. La FAO a rapidement intensifié ses efforts afin de lutter contre le ravageur et de prendre des mesures de prévention pour empêcher une crise alimentaire généralisée dans des régions qui connaissent déjà des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë.

³ PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>, paragraphe 17.

⁴ PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>, paragraphe 19.

⁵ PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>, paragraphe 21.

G. Processus d'organisation internes

29. Afin de gérer la crise acridienne, la FAO a adopté l'approche stratégique suivante:

- i. **Faire de la crise acridienne l'une des priorités de l'Organisation.** Compte tenu de l'échelle, de la complexité et de l'urgence manifestes de la crise, et conformément à ce qui a été énoncé dans le bulletin 2013/32 du Directeur général, la FAO a annoncé une intensification des efforts consentis à l'échelle de l'Organisation dans le cadre de la lutte antiacridienne et des procédures accélérées ont été enclenchées⁶. Deux missions, auxquelles ont participé le Directeur du Bureau des urgences et de la résilience et le Fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes, ont été rapidement dépêchées du Siège de la FAO vers le Kenya, la Somalie, l'Éthiopie, Genève et New York pour visiter les zones de reproduction et informer les pays touchés et les partenaires internationaux. Dans le même temps, des spécialistes du criquet pèlerin ont rapidement été dépêchés dans les régions touchées, en particulier dans la Corne de l'Afrique, qui est la région la plus touchée à ce jour. Les opérations ont été gérées par l'Équipe chargée de la résilience en Afrique de l'Est du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Est, à Nairobi (Kenya). L'Équipe chargée de la résilience a assuré la liaison avec les pays touchés et à risque et a mis au point l'Appel de la Corne de l'Afrique et du Yémen. Elle a également assuré la coordination des opérations en cours et le suivi des activités et du financement, ainsi que la liaison avec les autorités nationales et régionales. Des spécialistes ont également été dépêchés auprès des ministères concernés et des autorités locales et nationales des pays touchés. Cette approche a été reproduite par le Bureau régional de la FAO pour la résilience, les urgences et le redressement en Afrique de l'Ouest/dans le Sahel (Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar [Sénégal]), qui a mis au point l'Appel pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest, et par la République islamique d'Iran et le Pakistan, qui ont lancé l'Appel pour l'Asie du Sud-Ouest.
- ii. **Appliquer le train de mesures de lutte qui convient, au moment opportun.** Il s'agit d'appliquer des méthodes de lutte fiables sur le plan technique et adaptées au cycle biologique du criquet pèlerin, en s'appuyant sur la vaste expertise de la FAO dans ce domaine⁷.

La priorité est de prolonger, renforcer et préparer les opérations de prospection et de lutte, sous la direction des gouvernements et avec l'appui de la FAO qui fournit, selon les besoins, des pesticides, des moyens aériens (flotte et heures de vol), des pulvérisateurs à ultra bas volume (UBV) et d'autres matériels et équipements de protection individuels, ainsi que des formations à l'intention des fonctionnaires nationaux. Au 11 octobre, plus de 2 millions d'hectares de terres avaient fait l'objet de prospections dans les dix pays couverts par l'appel initial de la FAO et des mesures de lutte avaient été mises en œuvre sur une surface de 865 000 hectares. Au Pakistan et en République islamique d'Iran, les opérations de lutte ont permis de traiter 650 000 hectares, avec l'aide de la FAO.

Les opérations de lutte sont réalisées uniquement par les équipes techniques des ministères de l'agriculture des pays bénéficiaires, qui reçoivent l'aide d'experts de la FAO. Des formations spécifiques ont été dispensées aux équipes, sur la base des directives de la FAO sur la prospection et les opérations de lutte terrestre et aérienne contre le criquet pèlerin. Le personnel concerné a également reçu une brochure au format poche sur les procédures opérationnelles standard pour la prospection et la lutte contre le criquet pèlerin. Les principales actions consistent à réaliser un suivi continu de l'impact de la lutte antiacridienne sur l'environnement, à veiller à ce que des retours d'informations continuent d'être communiqués aux unités nationales de lutte antiacridienne, afin d'ajuster les opérations et d'atténuer les risques que présentent les pesticides chimiques pour l'environnement et la santé humaine, et à créer une plateforme

⁶ PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>, paragraphe 23 i.

⁷ PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>, paragraphe 23 ii.

de dialogue entre les autorités nationales de gestion de l'environnement de l'Éthiopie et du Kenya et les unités de lutte antiacridienne (les opérateurs de base), afin d'assurer le suivi des stocks de pesticides et l'élimination des fûts vides, à quoi s'ajoute la fourniture de broyeurs de fûts. Des équipements de protection individuels et des trousseaux de détection de l'acétylcholinestérase (AChE) ont également été fournis.

- iii. **S'appuyer sur l'innovation.** La FAO a accéléré la mise à disposition des outils *eLocust3* qui sont utilisés pour collecter et transmettre en temps réel ou quasi-réel les données sur la prospection et la lutte du terrain aux centres de lutte antiacridienne et au Service d'information sur le criquet pèlerin de la FAO. Ainsi, une version mobile (*eLocust3m*), une version avec système de positionnement mondial (GPS) (*eLocust3g*) et une version web (*eLocust3w*) ont été élaborées et déployées et les formations nécessaires ont été dispensées, y compris dans le cadre d'une production participative. La FAO a travaillé avec un large éventail de partenaires internationaux, afin d'améliorer l'imagerie par télédétection et les modèles de diffusion, qui permettent de suivre et de prévoir la reproduction et les migrations acridiennes, et a mis au point des plateformes et des tableaux de bord qui permettent de mettre à disposition du public les données de terrain et les données relatives aux opérations les plus récentes.
- iv. **Prévoir les impacts.** À des fins de prévision, de surveillance, de suivi et de lutte, la FAO a lancé des activités visant à protéger les moyens d'existence, notamment des programmes de transferts monétaires et de relance des moyens d'existence, qui sont destinées aux agriculteurs et aux éleveurs déjà touchés ou qui seront exposés au cours de la prochaine saison⁸.
- v. **Établir des partenariats avec les gouvernements des pays et les principales parties prenantes.** Afin de renforcer les capacités des pays qui risquent d'être dépassés par l'ampleur de la crise, la FAO fournit une assistance technique et opérationnelle aux activités de lutte, ainsi qu'un soutien aux moyens d'existence des plus vulnérables. Par ailleurs, l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA) est un partenaire fondamental, qui possède sa propre flotte d'avions agricoles équipés pour la pulvérisation des cultures. En outre, la CLCPRO a aidé la FAO à se procurer du matériel auprès des pays qui ne sont pas touchés par la recrudescence du criquet pèlerin. Par ailleurs, dans le cadre d'un processus de coopération triangulaire, la FAO a pu obtenir rapidement (en février 2020) des pulvérisateurs agricoles auprès du Maroc. Dix d'entre eux ont été distribués au Kenya, six à la Somalie et quatre à l'Ouganda. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a aussi offert son soutien logistique. Cette coopération a permis de lancer rapidement les opérations de lutte terrestre, en attendant la livraison d'autres équipements achetés dans le commerce. En ce moment, 50 000 litres de pesticides sont transférés du Kenya au Yémen, afin d'intensifier les opérations et de préparer l'amélioration de l'accès à ces produits. En outre, l'OLCP-EA au Kenya a loué un avion pour appuyer les opérations de lutte en Éthiopie.
- vi. L'Équipe de la FAO chargée de la résilience en Afrique de l'Est (Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est) a travaillé en étroite collaboration avec les autorités régionales, afin de favoriser le dialogue sur le criquet pèlerin et l'harmonisation des activités de plaidoyer et des méthodes d'évaluation des dommages et des impacts⁹. En outre, une équipe de communication et de sensibilisation comprenant 27 organisations non gouvernementales (ONG), des organismes du système des Nations Unies et des autorités gouvernementales a également été établie. Elle s'est notamment chargée de diffuser des messages dans 11 langues locales.

⁸ PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>, paragraphe 23 iii.

⁹ PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>, paragraphe 23 vi.

H. Mobilisation des ressources et activités de plaidoyer

30. L'ampleur de la recrudescence du criquet pèlerin et des incidences potentielles sur la sécurité alimentaire est devenue manifeste. La FAO a donc commencé à alerter les partenaires fournisseurs de ressources et les États Membres en janvier afin que ceux-ci réunissent les fonds nécessaires pour intervenir, plaider en faveur de mesures immédiates visant à éviter une catastrophe humanitaire et assurer la communication transparente d'informations concernant les prévisions et les interventions. Depuis la dernière communication d'informations au Comité du Programme, un certain nombre de séances d'information ont été organisées à l'intention des Membres, à divers endroits¹⁰:

- a) Une réunion à distance s'est tenue le 21 mai 2020, afin de lancer l'Appel révisé. Le Directeur général et M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, y ont participé.
- b) Une séance d'information du Groupe de l'Union européenne «Aide humanitaire et aide alimentaire» (COHAFA) s'est tenue le 7 septembre 2020.
- c) Des réunions bilatérales ont été fréquemment organisées.

31. Dès le tout début, la FAO a lancé une campagne énergique de communication et de sensibilisation visant à mettre en lumière l'ampleur de la recrudescence et de la menace acridiennes pour la sécurité alimentaire, ainsi que la nécessité de financer une intervention rapide et des mesures de prévention. Cette campagne a depuis été prolongée et est toujours en cours. La campagne a consisté à diffuser de nombreux communiqués de presse aux niveaux mondial, régional et national, à réaliser de multiples missions sur le terrain pour faire des photos et des vidéos, à produire des communiqués de presse vidéo destinés aux diffuseurs, à accorder aux organes de presse un nombre inédit d'entretiens avec des experts de la FAO, à lancer une campagne sur les réseaux sociaux illustrée par des graphiques, des photos, des vidéos et des animations, à produire plusieurs documents en baladodiffusion et des audiogrammes destinés aux réseaux sociaux et à créer un site web institutionnel consacré au criquet pèlerin. Un membre du personnel de la FAO chargé d'opérations sur le terrain a été intégré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à la liste des six «héros de l'humanitaire» qui a été dressée lors de la campagne mondiale de promotion menée en 2020 dans le cadre de la Journée mondiale de l'action humanitaire. Toutes ces activités sont appuyées par une équipe de spécialistes de la communication provenant aussi bien de la FAO que des pays touchés, qui se réunit chaque semaine pour coordonner les activités. Grâce à ces efforts, la recrudescence du criquet pèlerin et les interventions de la FAO en 2020 dans ce domaine font partie des sujets auxquels s'intéresse la FAO qui ont été les plus médiatisés dans l'histoire récente. Les experts et les opérations de la FAO ont fait l'objet de centaines d'entretiens et des reportages ont été diffusés dans les organes de presse mineurs, majeurs et locaux (presse écrite, internet, télévision et radio). Le système de suivi des médias de la FAO a recensé, depuis janvier, 80 000 reportages sur les interventions de la FAO contre le criquet pèlerin.

32. Le 28 janvier, la FAO a lancé un appel dans le cadre de la crise liée à la recrudescence du criquet pèlerin, aux fins d'une intervention rapide et de mesures de prévention dans la Corne de l'Afrique. Un montant de 76 millions d'USD a été demandé pour Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya et la Somalie¹¹. Le 21 mai 2020, lors d'une réunion d'information informelle sur la recrudescence du criquet pèlerin organisée à l'intention des Membres, la FAO a lancé un appel à financement révisé, d'un montant de 311 millions d'USD, notamment en vue d'apporter une aide à d'autres pays touchés ou à risque en Asie du Sud-Ouest (République islamique d'Iran et Pakistan), en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel.

33. Des ressources internes de la FAO ont immédiatement été mobilisées afin de soutenir les opérations de lutte et les interventions destinées à protéger les moyens d'existence (Au 27 mai 2020, 5 millions d'USD avaient été mobilisés dans le cadre des programmes de coopération technique). Un montant additionnel de 3 millions d'USD a été transféré par l'intermédiaire du Fonds spécial pour les

¹⁰ Pour obtenir de plus amples informations sur les précédentes séances d'information, veuillez consulter le paragraphe 24 du document PC 128/INF/2 (<http://www.fao.org/3/nc807fr/nc807fr.pdf>).

¹¹ PC 128/INF/2 <http://www.fao.org/3/nc807en/nc807en.pdf>, paragraphe 28.

activités d'urgence et de relèvement. Afin d'émettre le plus rapidement possible des bons de commande, la FAO a préfinancé un certain nombre de projets, par l'intermédiaire du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, sur la base des engagements de financement (quasi-certains). En attendant la signature des accords de subventions, la FAO a avancé un montant total de 29 millions d'USD entre le 28 février et le 6 avril 2020. Cette approche a permis à l'Organisation de fournir un certain nombre d'actifs avant l'application des mesures de confinement dans le contexte de la covid-19. Un prêt de 10 millions d'USD a également été approuvé par le Fonds central pour les interventions d'urgences afin d'assurer que les opérations de lutte soient pleinement financées et opérationnelles.

34. Le 22 octobre, environ 201 millions d'USD avaient été promis par les partenaires fournisseurs de ressources, notamment l'Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international (22,5 millions d'USD), la Fondation Bill et Melinda Gates (10 millions d'USD) et le Ministère britannique du développement international (29,6 millions d'USD). En outre, dans le cadre du Réseau mondial contre les crises alimentaires, plusieurs partenaires fournisseurs de ressources ont versé des contributions importantes en faveur de l'intervention menée par la FAO, notamment le Ministère allemand des affaires étrangères (21 millions d'EUR) et la Direction Générale de la Coopération internationale et du développement de l'Union européenne (25 millions d'EUR). La FAO facilite actuellement des échanges avec la Banque mondiale en vue d'obtenir une contribution d'un montant de 500 millions d'USD destinés à l'intervention menée en Asie du Sud-Ouest et en Afrique de l'Ouest.

35. Les activités de plaidoyer menées constamment par le Directeur général de la FAO aux plus hauts niveaux ont permis de réunir de nouveaux partenaires fournisseurs de ressources (notamment la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation MasterCard et la Fondation Louis Dreyfus) et de renforcer les relations avec les partenaires existants, qui ont contribué rapidement et à grande échelle. Les activités de plaidoyer ont également permis d'enclencher des procédures accélérées et de bénéficier du soutien de toutes les unités de l'Organisation afin de faire face à cette crise. Depuis le mois d'octobre 2020, les partenaires fournisseurs de ressources sont l'Allemagne, l'Arabie saoudite, la Banque africaine de développement, la Belgique, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Canada, la Chine, le Danemark, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation Louis Dreyfus, la Fondation Mastercard, le Fonds central pour les interventions d'urgences (CERF), le Fonds fiduciaire africain de solidarité, la France, le Groupe de la Banque mondiale, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l'Union européenne. La FAO a également dépêché trois experts par l'intermédiaire de son [réseau «Standby Partnership» \(SBP\)](#). Deux experts ont été financés par le Canada et un par le Royaume-Uni. Ils ont tous été déployés par l'intermédiaire du réseau CANADEM.

36. Suite aux discussions tenues entre le Directeur général de la FAO et le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a apporté un appui considérable aux activités de plaidoyer en faveur du financement urgent de l'intervention préventive menée par l'Organisation. Le 21 mai, M. Lowcock et le Directeur général de la FAO ont procédé à l'ouverture de la réunion d'information informelle sur la recrudescence du criquet pèlerin organisée à l'intention des Membres, en mettant l'accent sur l'importance cruciale d'un financement continu.

III. Intervention menée par la FAO pour lutter contre la chenille légionnaire d'automne

37. La FAO a dirigé l'intervention menée en 2016 contre la propagation de la chenille légionnaire d'automne hors du continent américain. L'Organisation a soutenu la mise en œuvre de 66 projets d'assistance technique estimés à plus de 28 millions d'USD en Afrique et en Asie.

38. En décembre 2019, une Action mondiale a été lancée par M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO. L'Action mondiale vise trois objectifs principaux: réduire de 5 pour cent les pertes de récoltes causées par la chenille légionnaire d'automne dans tous les pays où ont lieu des

démonstrations, et de 10 pour cent les pertes occasionnées dans les pays pilotes, et ce en l'espace de trois ans; réduire le risque de propagation et d'infestation nouvelles dans les pays où la présence du ravageur est limitée; mettre en place un mécanisme de coordination aux niveaux mondial, régional et national.

39. L'Action mondiale se concentre sur trois régions (Afrique, Proche-Orient et Afrique du Nord, et Asie) et a pour objectif de promouvoir des activités de suivi et de gestion de la chenille légionnaire d'automne dans les zones où le ravageur est bien implanté, ainsi que des activités de prévention (mesures phytosanitaires et de préparation) dans les zones où le ravageur n'a pas encore été détecté ou est peu présent. L'Action mondiale vise ainsi à concrétiser trois résultantes dans les régions concernées: favoriser des effets bénéfiques pour l'économie en réduisant les pertes de récoltes et en augmentant les bénéfices réalisés dans le secteur agricole; améliorer les résultats environnementaux en réduisant l'utilisation de pesticides et en préservant les ennemis naturels grâce à la gestion durable de la chenille légionnaire d'automne; promouvoir des résultats sociaux positifs en renforçant les capacités des agriculteurs à mener une gestion intégrée des ravageurs ainsi que les capacités institutionnelles des pays à lutter contre les organismes nuisibles des végétaux d'apparition récente.

40. Afin de faciliter la mise en œuvre de l'Action mondiale au niveau des pays, huit pays ont été désignés, couvrant huit zones de démonstration: le Burkina Faso, le Cameroun, la Chine, l'Égypte, l'Inde, le Kenya, le Malawi et les Philippines. Plus de 50 pour cent du maïs produit dans les trois régions concernées provient de ces pays.

41. Le Directeur général de la FAO est entré en contact avec les huit pays où ont lieu des démonstrations et a demandé à chaque pays: 1) de renforcer l'équipe spéciale nationale consacrée à la lutte contre la chenille légionnaire d'automne; 2) d'élaborer un plan triennal national en vue de la mise en œuvre de l'Action mondiale, comportant des activités dont peuvent bénéficier les pays situés aux alentours de la zone de démonstration; 3) de désigner un point focal national avec d'assurer une communication permanente avec le Secrétariat de la FAO chargé de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne et les bureaux régionaux concernés; 4) de poursuivre la mobilisation de ressources en faveur de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne tout en recevant un appui technique et financier partiel de la part de la FAO; 5) de convenir d'un cadre de collaboration avec le Secrétariat chargé de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne aux fins de la mise en œuvre du plan triennal.

42. Les activités de prévention et de préparation menées dans le cadre de l'Action mondiale seront axées sur l'Europe méridionale, le Pacifique Sud et les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord dans lesquels la présence de la chenille légionnaire d'automne n'a pas encore été rapportée ou reste limitée.

43. Des groupes directeurs régionaux seront établis pour l'Asie, l'Afrique subsaharienne, le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, et seront composés de membres issus des pays où ont lieu des démonstrations et d'autres partenaires intéressés. Le Sous-Directeur général et le représentant régional de chaque région de la FAO désigneront un coordonnateur régional chargé de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne qui assurera la coordination et la communication entre les équipes spéciales nationales, les points focaux nationaux et le Siège de la FAO. Des réseaux techniques régionaux de suivi et de gestion seront mis en place afin de faciliter l'échange de connaissances et d'expériences. Dans les pays où la présence de la chenille légionnaire d'automne est limitée ou n'a pas encore été détectée, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) mettra sur pied trois équipes spéciales qui seront composées des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) pour l'Europe méridionale, le Pacifique et le Proche-Orient et comprendront des membres issus des pays concernés au sein de la région.

44. À l'échelle mondiale, un Comité directeur présidé par le Directeur général de la FAO supervise la coordination et la mise en œuvre des activités. Le Comité directeur chargé de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne est composé de 23 représentants de haut niveau des gouvernements, du secteur privé, du milieu de la recherche et du développement et des communautés de donateurs. Le Comité directeur s'est réuni trois fois. Un Comité technique présidé par le scientifique en chef de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID),

soutenu par sept groupes de travail techniques, donne des avis au Comité directeur mondial sur les questions techniques liées aux activités de suivi, de gestion, de prévention et de préparation menées dans le cadre de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne. Le Comité technique chargé de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne comprend plus de 50 scientifiques et professionnels issus d'institutions de recherche et d'enseignement nationales et internationales, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé.

45. Le Comité technique élabore actuellement des orientations générales qui seront incluses aux programmes de gestion intégrée de la chenille légionnaire d'automne, en vue de leur approbation par le Comité directeur avant leur diffusion dans les pays où ont lieu des démonstrations.

46. Le Secrétariat chargé de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne, hébergé par la Division production végétale et protection des plantes (NSP), est responsable de la mise en œuvre quotidienne de l'Action mondiale, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Le Directeur et le Directeur adjoint de la NSP occupent les fonctions de Secrétaire exécutif et de Secrétaire exécutif adjoint et sont appuyés par le coordonnateur de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne. Quatre groupes de travail ont été mis en place au sein du Secrétariat et sont dirigés par des spécialistes issus de la Division production végétale et protection des plantes. Ces groupes sont respectivement chargés des activités suivantes: coordination et intégration; intégration et vulgarisation techniques; partenariats et mobilisation de ressources; communication et sensibilisation. Afin de tirer parti de l'expertise et de l'expérience techniques de l'ensemble des collègues intéressés en poste au Siège de la FAO et d'accroître les synergies au sein de l'Organisation, des points focaux issus des divisions/bureaux/centres concernés viendront renforcer les effectifs du Secrétariat chargé de la lutte contre la chenille légionnaire d'automne.

47. Au mois d'octobre 2020, l'Action mondiale contre la chenille légionnaire d'automne avait mobilisé 7,2 millions d'USD dans le cadre des programmes de coopération technique (PCT), 1,5 million d'USD par le biais de la coopération Sud-Sud et 5,4 millions d'USD, qui ont été fournis par les partenaires fournisseurs de ressources (Union européenne et Agence norvégienne de coopération pour le développement, par exemple). Un autre programme de coopération Sud-Sud mené par la FAO et la Chine d'une valeur de 3 millions d'USD, consacré à la réduction des risques liés aux pesticides grâce à la gestion de la réglementation, est en cours d'élaboration à l'intention de cinq pays d'Asie et d'Asie centrale. En 2019, 3,6 millions d'USD avaient été alloués par l'intermédiaire de l'aide d'urgence accordée au titre du PCT pour lutter contre l'infestation de chenilles légionnaires d'automne dans neuf pays des régions Afrique (Madagascar, Mali et République démocratique du Congo), Asie et Pacifique (Bangladesh, Inde, Myanmar et Sri Lanka) et Proche-Orient et Afrique du Nord (Égypte et Yémen).

48. Une conférence mondiale de haut niveau est prévue et réunira tous les ministères concernés des gouvernements des pays où ont lieu des démonstrations et des pays infestés par la chenille légionnaire d'automne, ainsi que des partenaires de recherche et de développement et d'autres partenaires intéressés. La conférence encouragera les participants à prendre des engagements concrets en vue de la mise en œuvre de l'Action mondiale.